

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de LE THEIL dûment convoqué, s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de M. Benoît SIMONIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 novembre 2023

Etaient présents : Mmes BLONDIN Sabine, FERRANDON Sylvie, ROBIN Lydie, MM. BOULIGNAT Florian, MELLOUX Olivier, ROUSSET Francis, SIMONIN Benoît, TOURRET Benoît, VOYER Denis.

Excusés : Mme BARTHELAT épouse MÉRITÉ Valérie, M. Pierre MAZET

Secrétaire : Mme Sylvie FERRANDON

N° 2023-044-07- 9.1

COMMUNE DE LE MONTET -

TRANSFERT DE COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF OPTION 1 :

Vu la délibération du Syndicat Mixte Rive Gauche Allier **DEL20230921057** approuvant le transfert de la compétence assainissement option 1 de la commune de Le Montet à compter du 1er Janvier 2024 ;

Considérant que le conseil municipal dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération du Comité Syndical, pour se prononcer sur le transfert proposé.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable sur le transfert de compétence assainissement collectif option 1 de la commune de Le Montet à compter du 1er janvier 2024.

N° 2023-045-07- 9.1

**DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DEFENSE
CONTRE LES FLEAUX ATMOSPHERIQUES DU MONTET**

M. le Maire indique que par délibération en date du 29 septembre 2023, le comité syndical du syndicat de défense contre les fléaux atmosphériques a acté sa dissolution.

Depuis plusieurs années, il était impossible de trouver un fournisseur de fusées paragrêles ou un système de lutte adapté et financièrement acceptable. Il convient donc à toutes les communes adhérentes à se prononcer. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la dissolution du Syndicat Intercommunal de Défense contre les Fléaux Atmosphériques de la région du Montet.

N° 2023-046-07- 7.10

TARIFS DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2024

A compter du 1^{er} janvier 2024, à l'unanimité, les tarifs de l'assainissement sont reconduits, à savoir :

- ✓ Montant de l'abonnement au service Assainissement : **75 € HT**
- ✓ Montant de la taxe d'assainissement : **0,90 € HT le m3** d'eau consommé

N° 2023-047-07- 1.1

ACHAT D'UN BROYEUR NEUF ET VENTE DU BROYEUR D'OCCASION

M. le Maire indique la nécessité de remplacer le broyeur GYRAX acquis conjointement avec la commune de Lafeline en 2014, laquelle souhaite le conserver pour un coût de 2 000 €. Plusieurs devis ont été demandés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE la vente de la part communale du broyeur d'accotement d'occasion GYRAX à la commune de LAFELINE pour un montant de 2 000 €.
- DECIDE l'achat d'un broyeur d'accotement neuf de la marque DESVOYS à la SAS BLANCHET à Treban pour un montant de 12 500 € HT.
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2024 (livraison en mai).

N° 2023-048-07- 3.3

EPICERIE – PROCEDURE « CLAUSE RESOLUTOIRE » ET DEPART DU COMMERCANT

QUESTIONS DIVERSES :

SONDAGE POUR L'AVENIR DE L'EPICERIE :

L'Épicerie est fermée depuis le 1^{er} décembre 2023. Un sondage pour connaître les attentes des habitants du Theil relatif à la réouverture de l'épicerie sera distribué par l'intermédiaire du bulletin municipal, il sera déterminant. Les résultats seront donnés lors de la cérémonie des vœux, le dimanche 14 janvier 2024.

COMPLEMENTAIRE SANTE CITOYENNE :

Les tarifs des contrats de complémentaire santé sont parfois élevés et les personnes n'osent pas les réétudier, ou renoncent à leur couverture santé pour des raisons financières.

M. le Maire a reçu la proposition de la compagnie d'assurance AXA qui a présenté un dispositif de complémentaire santé citoyenne, avec des conditions tarifaires préférentielles (entre 15 et 25 % de réduction sur les contrats normaux). Considérant son intérêt public, un courrier sera envoyé aux habitants en résidence principale dans la commune pour les informer de cette opportunité. La participation de la commune se limite à la mise en relation avec les habitants, sans exclusivité avec cette compagnie d'assurance si un autre opérateur le propose.

PERMANENCE FRANCE SERVICES :

A compter du 04 janvier 2024, France Services assurera une permanence en mairie, chaque 1^{er} jeudi du mois, de 14 H à 17 H, sans rendez-vous.

Cette permanence permettra aux habitants de se faire aider dans toutes leurs démarches administratives : emploi, retraite, assurance maladie, CAF, habitat, impôts, vente et cession de véhicules, carte d'identité...

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE :

M. le Maire fait part au conseil de virements de crédits en date du 23 novembre 2023 afin de régler la première échéance du prêt de 55 000 € versé cet été, dont les montants (680 € en section de fonctionnement et 4 800 € en section d'investissement) n'étaient pas inscrits au budget primitif 2023.

ENTRETIEN DES AVALOIRS :

Jusqu'à l'année dernière, l'entretien des avaloirs était effectué par le SIVOM Eau et Assainissement de Souvigny qui a abandonné cette prestation, n'étant plus équipé. Il a fait parvenir deux devis estimatifs : la SARL PIGNOT de St Menoux (1 580 € HT) et l'EURL VLB à Ygrande (1 400 € HT).

PROPOSITION D'ACHAT DE TERRAINS COMMUNAUX :

M. le Maire fait part du souhait d'un conseiller municipal d'acquérir deux parcelles contiguës appartenant à la commune, d'une superficie totale de 668 m² constructibles, situées en face de leur domicile. L'estimation d'une agence immobilière se situe dans une fourchette entre 2 800 et 3 000 €. La décision sera prise dans une prochaine réunion après l'avis du service des Domaines s'il est nécessaire.